

Compte-rendu du Conseil Syndical du 13 Mars 2013

Le **13 Mars 2013** à 20 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 05 Mars 2013, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean FAYARD.

19 Présents : MM. FAYARD.J – ANDRE.F – CROUZET.Ed - OUILLON.Ch – PATOILLARD.G – MICHALON.L (suppléante de SOUVIGNET.H) – TARDY.V - GUERIN.Ph – NEYRON.J - BEAULAIGUE.P – BLANC.M – PAILLET.C – DUMONT.G – LACOUR.J – CHAZALON.D - MARMEYS.L – ARSAC.B – PLOYE.D – BONNEFOY.G

10 Absents : MM. ABRIAL.P – DEBARD.F - PONS.JP – CORTIAL.J-P (excusé) - ROCHE.G – ROMEAS.J (excusé) – VALLA.M - DUCHAMP.A – GIBAUD.D – BAILLY.P

Secrétaire de séance : Mme ARSAC.B

Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 22 Octobre 2012 : *approuvé (Mr Guy PATOILLARD fait remarquer qu'en questions diverses il n'a pas été mentionné qu'il fallait demander aux Communes de l'Ardèche ayant demandé de différer la livraison des bacs, de prendre une décision sur le maintien de leur adhésion au SICTOM avant le 31 Décembre 2012.)*

1. Approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier

Fonctionnement : dépenses : 2 454 088.60 €, recettes : 2 798 445.28 €

Investissement : dépenses : 1 234 606.71, recettes : 1 525 801.50 €

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du compte administratif 2012 du Président

Même résultat que le compte de gestion du trésorier

Approuvé à l'unanimité

3. Affectation du résultat financier 2012

Excédent fonctionnement 2012 : 344 356.68 €. Prévu au BP 12 versement à la section investissement 150 000.00 €. Proposition : réalisation de la prévision du BP 12 et affectation au compte 1068 de la section investissement au BP 13 de 150 000.00 €. Le solde 194 356.68 € est affecté au compte 002 du BP 13 : excédent exploitation reporté.

Excédent investissement 2012 : 291 194.79 € reporté au compte 001 au BP 13 : excédent investissement reporté

Approuvé à l'unanimité

4. Fixation participation des Collectivités adhérentes et tarifs des plate-formes préfabriquées pour bacs

Le coût d'achat des plate-formes préfabriquées est de : 223.26 €TTC/U. Les plate-formes seront facturées à prix coûtant aux Collectivités.

Participation des Collectivités : pour permettre l'équilibre du budget la participation à la tonne collectée sera portée à 250.00 € au lieu de 235.00 € à compter du 1^{er} Mars 2013. Le tonnage d'ordures ménagères est de 6 625.59 T au lieu de 6 820.56 T (-194.97 T).

Approuvé à l'unanimité

5. Participation financière assurance complémentaire prévoyance des agents

Actuellement un contrat collectif couvre les agents et apporte un complément de salaire à 95 % en cas de passage à demi-traitement, les cotisations sont pris en charge par les agents. De nouveaux textes prévoient une possible participation de l'employeur. Les agents consultés souhaitent par cette participation augmenter les garanties souscrites : invalidité (jusqu'à la retraite ou après) et capital décès. Le Conseil Syndical doit fixer une participation forfaitaire par mois et par agent équivalent temps plein. (1€/agent/mois de participation employeur représente un coût mensuel avec charges de 24.85 € soit 403.15 €/an)

Un montant de 15 €/mois et par agent équivalent temps plein est accordé à l'unanimité

6. Adhésion service prévention du Centre de Gestion pour mise à disposition Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

La désignation d'un ACFI est obligatoire (décret du 10 Juin 1985 modifié). Dans le cadre de ses missions optionnelles, le CDG 43 peut assurer cette tâche moyennant une cotisation de 840 €/an

Approuvé à l'unanimité

7. Autorisation renouvellement ligne de trésorerie de 150 000 €

La ligne de trésorerie actuelle auprès du CALHL arrive à échéance au 06/04/13. Le CALHL propose pour son renouvellement un taux variable indexé sur le T4M (EONIA) + marge de 1.90 %, soit 0.0683 + 1.90 = 1.9683 %

Approuvé à l'unanimité

8. Politique environnementale 2013 et plan actions

Suite à la certification ISO 14001, la politique environnementale doit être revue chaque année et un plan d'actions doit être établi.

Approuvé à l'unanimité

9. Vote du budget primitif 2013

Fonctionnement : dépenses = recettes = 2 822 467.78 €

Investissement : dépenses = recettes = 1 287 948.33 €

Approuvé à l'unanimité

10. Autorisation demande de subventions pour achat composteurs individuels à ADEME/CG43

30 % d'aides financières peuvent être obtenues auprès de l'ADEME et du Conseil Général 43. Environ 150 demandes de composteurs ont été faites.

Approuvé à l'unanimité

11. Autorisation signature convention avec l'éco-organisme RECYLUM (lampes, néons)

Cette convention fixe les soutiens financiers (investissement et communication) de cet organisme pour la reprise des lampes usagées. (Mise à dispo conteneurs, investissement : aide possible de 700 €/point collecte, communication : 500 € année n et 250 € année n+1 et n+2)

Approuvé à l'unanimité

12. Autorisation signature convention avec Préfecture pour envoi sous forme dématérialisée des actes administratifs

La Préfecture souhaite étendre la télétransmission des actes des Collectivités. Dans un premier temps les Communes de + 2 000 habitants, les Communautés de Communes et les EPCI sont concernés. Le logiciel nécessaire a été acquis (420 € HT y compris formation). Le Président doit être autorisé à signer une convention qui fixe les modalités d'envoi entre la Préfecture et le SICTOM.

Approuvé à l'unanimité

13. Autorisation consultation Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé (CSPS) pour construction garage véhicule et déchèterie LE MONASTIER

Plusieurs entreprises interviendront pour réaliser ces travaux, un coordonnateur de sécurité et protection de la santé doit être nommé. Une consultation doit être faite.

Approuvé à l'unanimité

14. Questions et informations diverses

- Autorisation consultation pour contrats assurances : flotte automobile, dommages aux biens, responsabilités civiles et protection juridique (possibilité intervention d'un cabinet conseil commun avec le SICTOM Velay-Pilat comme en 2009). Fin des contrats actuels le 31 décembre 2013.
- Modification du titulaire de la convention de location d'un garage au MONASTIER suite au décès du propriétaire. (montant du loyer : 104 €/mois)
- Avis appel public à la concurrence pour la collecte cartons : attributaire TRI du Haut-Lignon pour la période du 1^{er} Avril 2013 au 31 Mars 2016 pour un montant de 52 000 € par an (pas de TVA : auto-entreprise).
- Consultation pour maintenance et analyses trimestrielles biogaz : attributaire : SITA BIOENERGIES pour un montant de 2 400 € HT pour l'année 2013.
- Consultation pour analyses trimestrielles rejets station traitement lixiviats et piézomètres : attributaire Laboratoire CARSO LYON : 4 382 € HT
- Compte-rendu réunion avec l'ADEME le 20 Février 2013 à TENCE.
- Livraisons de bacs possible directement par le SICTOM, demande colonnes par les Communes, bacs collectifs à accès contrôlé.
- Compte-rendu des réunions avec la C^{ne} de ST-AGREVE, CCHV, CVD et SICTOM
- Compte-rendu des réunions avec les Présidents de Communautés de Communes
- Recours du CVD au Tribunal Administratif : un 2^{ème} mémoire en réponse a été transmis par l'avocat.